

Formation des Points Focaux Produits Vétérinaires - pour l'Afrique francophone.

21 - 23 janvier 2025, Tunis, Tunisie.

Dr Karim Tounkara
Représentant
Représentation Régionale de l'OMSA pour l'Afrique

Activités de l'OMSA liées aux Produits Vétérinaires (PV) et à la Résistance aux Antimicrobiens (RAM) en Afrique

Département Résistance aux Antimicrobiens (RAM) et Produits Vétérinaires (PV)



Le Département RAM & PV : Responsable de l'amélioration de la qualité des produits vétérinaires, y compris la coordination des actions soutenant une utilisation responsable et prudente des antimicrobiens.

- VP : Amélioration de la qualité des produits vétérinaires (diagnostics, vaccins et médicaments, dont antimicrobiens)

- RAM : Coordination des actions pour soutenir une utilisation responsable et prudente des antimicrobiens (mise en œuvre des BPA) : Groupe de travail RAM, AMU, Aquaculture, Actions quadripartites, Suivi & Évaluation, Animaux de compagnie



-
- Éducation : diriger la diffusion des connaissances : normes, lignes directrices, séminaires de formation des points focaux, autres supports pédagogiques, communiqués de presse etc
 - Financement : Assurer des sources de revenus durables pour le développement et l'expansion des activités de l'OMSA
 - Interaction interne : Soutien aux activités de l'OMSA menées par d'autres départements et/ou contribution aux initiatives transversales de l'OMSA
 - Interactions externes : Collaborations, partenariats et recherche de nouvelles relations pour un plus grand impact sur la mission globale de l'OMSA.

Activités de l'OMSA liées aux produits vétérinaires en Afrique



-
- Mai 2009: 77ème Session générale de l'OMSA et la Résolution N° 25 sur les produits vétérinaires.
 - Recommandation à l'OMSA: Renforcer ses actions et continuer à développer une stratégie cohérente dans le domaine des produits vétérinaires.
 - Cinquième plan stratégique (2011–2015) de l'OMSA, adopté par cette même Assemblée lors de la 78ème Session générale de l'OMSA en mai 2010.



RESOLUTION 25

1. Continue de développer et d'actualiser des normes, lignes directrices et recommandations sur les tests de diagnostic, les vaccins et les médicaments vétérinaires, notamment les antimicrobiens.
2. Poursuive des travaux sur l'usage des biotechnologies pour améliorer les vaccins et les tests de diagnostic ainsi que sur l'innocuité des vaccins recombinants sur la sécurité sanitaire des aliments.
3. Continue d'encourager les activités de renforcement des capacités, entre autres les actions de formation destinées plus particulièrement aux Délégués et aux points focaux, afin de permettre aux Membres de l'Organisation d'élaborer, d'administrer et d'appliquer une législation adaptée aux produits vétérinaires, notamment pour l'enregistrement, le contrôle qualité, la distribution et l'utilisation finale de ces produits, de préférence sur une base régionale ou sous-régionale.



RESOLUTION 25 (2)

4. Assure et encourage la communication sur les normes, lignes directrices et recommandations publiées par l'Organisation sur les produits vétérinaires, notamment les médicaments et les vaccins.
5. Continue de participer activement aux activités de VICH, à les soutenir et à en partager les résultats avec les Membres de l'OIE, en vue de promouvoir les directives de cet organisme au niveau mondial.
6. Développe et renforce la collaboration avec les organisations internationales et régionales concernées pour traiter les questions liées aux produits vétérinaires et, le cas échéant, pour appuyer le mandat de l'Organisation.
- 7. Intègre et renforce tous les aspects mentionnés ci-dessus dans le Cinquième plan stratégique de l'OIE.**



5è Plan Stratégique (2011–2015) de l'OMSA

Objectif Stratégique 2: Elaboration et application de normes et de lignes directrices scientifiquement étayés.

66. Parmi les autres recommandations spécifiques, il faut mentionner :

h) La poursuite de l'élaboration et de la mise à jour de normes, de lignes directrices et de recommandations sur les tests de diagnostic, les vaccins et les médicaments vétérinaires, y compris les antimicrobiens.

j) Le renforcement de la collaboration avec les Organisations internationales et régionales concernées sur les questions techniques et légales liées aux produits vétérinaires, incluant la législation, et l'enregistrement des produits vétérinaires, ainsi que le contrôle de leur usage.



L'OMSA:

1. Elabore des lignes directrices et des recommandations à vocation internationale sur les produits vétérinaires. Ces documents de référence figurent dans les Codes sanitaires et les manuels des tests de diagnostic et des vaccins.
2. Encourage aussi activement les activités liées à l'harmonisation de la législation vétérinaire. En sa qualité de membre associé, l'organisation soutient ainsi l'initiative sur la Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'homologation des médicaments vétérinaires (VICH).
3. A élaboré des Lignes directrices pratiques relative à la passation de marchés publics nationaux pour l'achat de vaccins vétérinaires afin d'aider ses Membres dans le processus d'identification et d'achat de vaccins vétérinaires de qualité.



4. Offre un soutien constant aux Services vétérinaires et aux laboratoires afin de permettre à ses Pays Membres de mettre en œuvre les normes lignes directrices et recommandations de l'OMSA.

5. S'appuie sur ses trois Centres collaborateurs, qui sont des établissements de premier plan à l'échelle mondiale, et d'un Laboratoire de référence sur la résistance aux antimicrobiens.

Les actions des Pays Membres de l'OMSA sont coordonnées par les points focaux nationaux de l'OMSA pour les produits vétérinaires, qui fournissent une assistance technique aux Délégués nationaux afin d'améliorer et d'harmoniser les politiques nationales sur les produits vétérinaires.



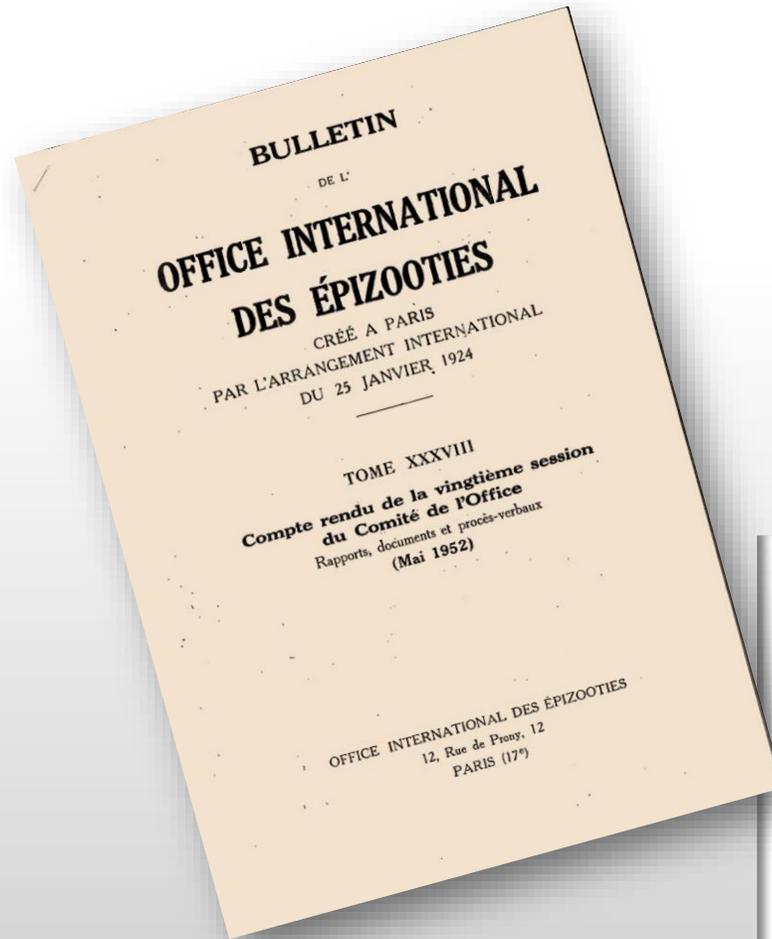
Programme de l'OMSA sur les produits vétérinaires de qualité sous-standards et falsifiés:

- Système de surveillance vétérinaire pour les produits vétérinaires de qualité sous-standards et falsifiés: VSAFE
- 58 pays membres et ce chiffre est en augmentaton
- Rapport sur le nombre de produits
- Rapport des laboratoires sur les PV sous – standards et falsifiés

Activités de l'OMSA liées à la RAM

LA RAM – UN DEFI MONDIAL

La RAM : Discutée lors de la 20ème Session de l'OIE (1952), avec référence à un rapport de 1948



— 776 —

2° Le praticien ne doit pas utiliser les antibiotiques au gré de sa fantaisie, mais en suivant les règles qui ont été fixées par l'expérience.

L'utilisation des antibiotiques contre des germes insensibles à leur action ou particulièrement résistants, l'emploi de doses trop faibles ou pendant un temps trop bref entraînent des dépenses inutiles, peuvent faire apparaître des germes résistants, retardent d'autant la mise en œuvre d'un traitement efficace et conduisent à des échecs qui nuisent à une méthode qui, lorsqu'elle a été judicieusement et correctement appliquée, a permis de sauver nombre de vies humaines et animales.

Résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA

83e Session générale, mai 2015

- [Résolution N° 26](#): Combattre l'antibiorésistance et promouvoir une utilisation prudente des agents antimicrobiens chez les animaux

84e Session générale, mai 2016

- [Résolution N° 36](#): Combattre la RAM dans le cadre d'une approche « Une seule santé » : les actions à mener et la stratégie de l'OIE

85e Session générale, mai 2017

- [Résolution N° 38](#): Action mondiale pour réduire la menace de la résistance aux agents antimicrobiens : progrès réalisés et options pour les activités à mener dans le cadre de l'approche « USS ».

Conférences mondiales de l'OMSA

- Première: « Solidarité internationale dans la lutte contre l'antibiorésistance » (Siège de l'OIE, Paris, 13-15 mars 2013)
- Seconde: La RAM et l'utilisation prudente des AM chez les animaux: «Mise en pratique des normes»; Marrakech, Maroc 29 - 31 octobre 2018.





RECOMMANDENT AUX PAYS MEMBRES

1. De poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de l'OIE sur la RAM et sur l'utilisation prudente des antimicrobiens adoptée avec la Résolution No 36 par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE lors de la 84^e Session générale de l'OIE en 2016 ; et de renforcer leur législation nationale ainsi que leurs capacités en ressources humaines si nécessaire ;
2. De développer, d'approuver et de mettre en œuvre, selon une approche « Une seule santé », des plans d'action nationaux pour la RAM qui tiennent compte de l'expérience multisectorielle et multinationale et soient conformes au Plan mondial d'action élaboré par l'OMS et officiellement adopté par l'OIE et par la FAO ;
3. De suivre les recommandations de la Liste de l'OIE des agents antimicrobiens d'importance vétérinaire, notamment concernant les restrictions à l'utilisation des fluoroquinolones, des céphalosporines de troisième et de quatrième génération, de la colistine et de cesser d'utiliser les antibiotiques comme facteurs de croissance, en l'absence d'analyse de risques, en agissant prioritairement sur les classes d'antimicrobiens d'importance critique prioritaires désignées comme telles par l'OMS ;
4. De contribuer à la collecte annuelle par l'OIE de données sur les agents antimicrobiens destinés à un usage chez les animaux et de publier, dans la mesure du possible, leurs propres rapports nationaux sur la vente ou sur l'utilisation d'agents antimicrobiens par rapport à la population animale de leur pays ;
5. De promouvoir une collaboration étroite entre les secteurs public et privé, en particulier entre vétérinaires, para-professionnels vétérinaires et agriculteurs, afin de mettre en œuvre les principes de bonnes pratiques et de biosécurité en matière de santé animale et d'élevage, pour réduire les besoins en antimicrobiens et de prendre des mesures pour garantir, lorsque leur utilisation ne peut être évitée, qu'ils soient utilisés de manière responsable et prudente, conformément aux normes internationales pertinentes, notamment les Chapitres 6.10 du *Code terrestre* et 6.2 du *Code aquatique* ;
6. De soutenir la participation active des Points focaux nationaux pour les produits vétérinaires aux séminaires de formation et de profiter de leur expertise pour soutenir la mise en œuvre des activités nationales relatives à la RAM ainsi que des projets régionaux et mondiaux, en collaboration avec toutes

La Stratégie de l'OIE sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) et leur utilisation prudente



La Stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens (RAM) et leur utilisation prudente

- Appuie les objectifs du **Plan d'action mondial de l'OMS (2015)** pour combattre la RAM
- Reflète le **mandat de l'OMSA**

4 OBJECTIFS PRINCIPAUX :



Améliorer la sensibilisation et la compréhension



Renforcer les connaissances au sujet de la RAM par la surveillance et la recherche



Encourager la bonne gouvernance et le renforcement des capacités



Encourager la mise en œuvre des normes internationales

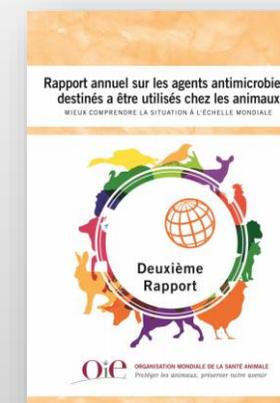
1 Améliorer la sensibilisation et la compréhension

- **Communications ciblées / matériels d'information**
- **Ancrer une culture professionnelle** promouvant l'UAM responsable et éthique
- Perfectionnement professionnel (**ateliers, conférences**, etc.)
- Élargir la gamme des **lignes directrices / supports éducatifs et scientifiques de référence de l'OMSA**
- **Coopérer avec l'OMS et la FAO**

2

Renforcer les connaissances au sujet de la RAM par la surveillance et la recherche

- Élaborer et mettre en œuvre de **systemes de surveillance et de suivi**
- Recueillir les **données sur l'usage des agents antimicrobiens (AA)** chez les animaux de rente et animaux de compagnie: **Base de données mondiale sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux.**
- Développer l'utilisation et la fonctionnalité de **WAHIS**
- Guider et encourager la recherche sur les **alternatives aux antibiotiques**
- Cibler les opportunités de PPP dans la recherche et la gestion du risque de la RAM



3

Encourager la bonne gouvernance et le renforcement des capacités

- Soutenir les Plans d'action nationaux et l'approche « **Une seule santé** »
- **Outils et lignes directrices**
- Favoriser la **capacité des SV** à mettre en œuvre les normes de l'OMSA ([Processus PVS](#))
- Développer et moderniser les **législations** nationales
- Former régulièrement les **points focaux**
- S'assurer que des **vétérinaires et des paraprofessionnels vétérinaires bien formés** sont en première ligne

4 Encourager la mise en œuvre des normes internationales

- **Assister individuellement chaque Pays membre** dans ses efforts pour mettre en œuvre les normes de l'OMSA
- Encourager l'adoption des recommandations de la *Liste OMSA des agents antimicrobiens (AA) importants en médecine vétérinaire*
- **Renforcer le soutien multilatéral** (décideurs politiques, partenaires et bailleurs de fonds)
- Continuer de faire avancer un **cadre de normes de qualité, fondées sur la science**
- **Coopérer avec l'OMS et la FAO pour un cadre harmonisé** de normes et de lignes directrices



Normes internationales de l'OMSA sur la RAM, et lignes directrices



Normes internationales de l'OMSA sur la RAM

Code sanitaire pour les ANIMAUX TERRESTRES

Le « CODE TERRESTRE »



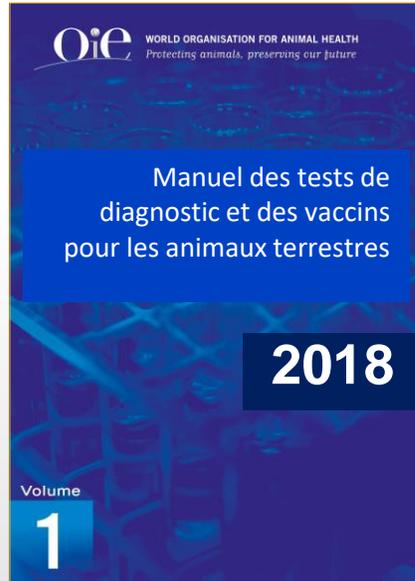
- Ch.6.7. **Introduction** aux recommandations
- Ch.6.8. Harmonisation des programmes nationaux de **surveillance et de suivi de la RAM** (mis à jour en mai 2018)
- Ch.6.9. **Suivi des quantités d'AA** utilisées chez les animaux servant à la production de denrées alimentaires et détermination des profils d'utilisation (définitions adoptées en mai 2018)
- Ch.6.10. **Usage responsable et prudent** des AA en médecine vétérinaire
- Ch.6.11. **Analyse des risques** de résistance aux AA résultant de leur utilisation chez les animaux

Code sanitaire pour les ANIMAUX AQUATIQUES



- Ch.6.1. **Introduction** aux recommandations
- Ch.6.2. Principes d'**usage prudent et responsable** des AA chez les animaux aquatiques
- Ch.6.3. **Suivi des quantités et détermination des profils d'utilisation** des AA chez les animaux aquatiques
- Ch.6.4. Élaboration et harmonisation des programmes nationaux de **surveillance et de suivi de la RAM** chez les animaux aquatiques
- Ch.6.5. **Analyse des risques** de résistance aux AA résultant de leur utilisation chez les animaux aquatiques

Manuel OMSA des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres



Partie 3 - Recommandations spécifiques

3.1. Méthodes de laboratoire utilisées pour les essais d'antibiorésistance

La version la plus récente est disponible en ligne:

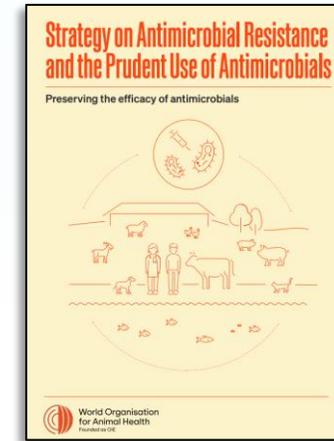
<http://www.oie.int/fr/normes/manuel-terrestre/acces-en-ligne/>

Outils et activités de l'OMSA pour renforcer la mise en œuvre des normes de l'OMSA sur la RAM



Groupe de travail sur la RAM

- Etablit suite à la Resolution N° 14 de la 87^e Session OMSA de 2019
- Groupe assiste pour la mise en oeuvre de
 - **Stratégie OMSA sur la RAM et l'usage prudent des antimicrobiens**
 - **Recommandations de la 2^e Conference Mondiale sur la RAM et l'usage prudent des antimicrobiens.**
- Réunions Biannuelles
 - FAO et OMS : Observateurs



Quadripartite: The paradigm de la réponse Mondiale à la RAM



Semaine mondiale de sensibilisation à la RAM (WAAW)

- Tous les secteurs doivent utiliser les antimicrobiens de manière responsable et doivent faire ce qui suit...
- renforcer la prévention et le contrôle des infections dans les établissements de santé, les exploitations agricoles et les locaux de l'industrie alimentaire ;
- garantir l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, ainsi qu'aux vaccins ;
- mettre en œuvre les meilleures pratiques en matière de production alimentaire et agricole ; et
- minimiser la pollution et assurer une bonne gestion des déchets et de l'assainissement.
- L'accès à des soins de santé de qualité assurée pour tous ; et
- accès aux conseils d'experts en matière de production animale, alimentaire et agricole.



[WAAW 2023 Guide](#)



Multi Partner Trust Fund (MPTF)

- Fournit aux pays un soutien politique et une assistance technique pour :
- Conception et mise en œuvre de PAN One Health
- Sensibiliser et catalyser le changement de comportement dans tous les secteurs.
- Renforcer la surveillance et le suivi de la RAM et de l'UAM dans tous les secteurs.
- Renforcer la gestion et l'UMA responsable dans tous les secteurs.
- Renforcer les capacités pour un S&E robuste



Projets – Pays

14 pays bénéficiaires du MPTF -
8 en Afrique

- Kenya
- Ghana
- Zimbabwe
- Ethiopia
- Senegal
- Madagascar
- Tunisia
- (Cameroon)



... Contributes to achieving several of the SDGs...



MPTF extended until 2030

Remerciements :

- Siège OMSA : Département PV et RAM
- Francesco Valentini – SRR – Afrique du Nord

MERCI

12, rue de Prony, 75017 Paris, France
T. +33 (0)1 44 15 19 49
F. +33 (0)1 42 67 09 87

woah@woah.org
www.woah.org

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

[YouTube](#)

[Flickr](#)



World
Organisation
for Animal
Health
Founded as OIE

Organisation
mondiale
de la santé
animale
Fondée en tant qu'OIE

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal
Fundada como OIE

